

COMITE POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET LA DEMOCRATIE AU RWANDA

DECLARATION DU COMITE SUR LES VIOLENCES QUI SECOUENT LE RWANDA DEPUIS L'ANNONCE DE LA MORT DES PRESIDENTS HABYARIMANA DU RWANDA ET NTARYAMIRA DU BURUNDI.

C'est avec stupéfaction que le Comité a appris la mort des Présidents Juvénal Habyarimana et Cyprien Ntaryamira du Burundi, le mercredi 6 avril 1994, lors de l'atterrissage à aéroport de Kigali-Kanombe de l'avion qui les ramenait de Dar es Salaam (Tanzanie), où ils venaient de participer à un sommet sous-régional sur les graves crises que traversent leurs pays. Outre les deux présidents, on cite notamment parmi les victimes de cette catastrophe, dont les circonstances n'ont fait, à ce jour, l'objet d'aucune enquête indépendante, deux ministres burundais respectivement titulaires des portefeuilles du Plan et de la Communication, l'ancien ambassadeur du Rwanda en Allemagne Juvénal Renzaho, le colonel Elie Sagatwa, beau-frère et secrétaire particulier du Président Habyarimana, le Général-major Nsabimana, chef d'Etat-major de l'armée rwandaise, ainsi que le médecin personnel du Président, le Dr Akingeneye.

Le Comité pour le Respect des Droits de l'Homme et la Démocratie au Rwanda déplore ces disparitions, apparemment dues à un attentat, et dont les conséquences immédiates et à moyen terme sur la population et l'avenir du pays s'avèrent déjà extrêmement dommageables. Il condamne cet acte criminel et irresponsable, quels qu'en soient les mobiles et les auteurs. Il appuie la demande d'une enquête indépendante sur les circonstances et les responsabilités de cette catastrophe, formulée notamment par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et par le gouvernement belge.

Le Comité dénonce fermement les massacres de plusieurs dizaines de milliers de civils et les assassinats sélectifs de personnalités politiques appartenant à l'opposition démocratique, de responsables et de militants d'associations de défense des droits de l'homme, et de personnalités religieuses. Ces massacres visent principalement des Batutsi, des Bahutu considérés comme dissidents, et même des étrangers proches de ces deux catégories de Rwandais.

Le Comité pour le Respect des Droits de l'Homme et la démocratie au Rwanda est une organisation politiquement indépendante, créée en 1990. Son appel a été signé par plus de soixante personnalités du monde politique, syndical, universitaire, et artistique.

Le Comité déplore la mort de plusieurs casques bleus membres de la MINUAR, dont des Belges et des Ghanéens, exécutés par des éléments de la Garde Présidentielle. Il rend hommage à la mémoire des victimes tombées en tentant de soutenir le processus de paix au Rwanda, et exprime sa sympathie aux familles éprouvées.

Parmi les victimes rwandaises des assassinats sélectifs, on signale notamment le Premier Ministre du 2^{ème} gouvernement de transition, Mne Agathe Uwilingiyimana, plusieurs ministres, Monsieur Kavaruganda, Président de la Cour de cassation et de la Cour Constitutionnelle, Monsieur Landoald Ndasingwa, Vice-Président du Parti Libéral (PL) et Ministre du Travail et des Affaires sociales, le Père Chrysologue Mahame, membre de la Société de Jésus, de même que deux autres jésuites et cinq prêtres du clergé séculier assassinés au Centre Christus de Remera, près de Kigali en même temps que plusieurs laïcs qui y avaient cherché refuge, plusieurs dizaines de prêtres et de professeurs des écoles du Diocèse de Nyundo, au nord-est du Rwanda, des centaines d'intellectuels et d'entrepreneurs appartenant aux ethnies tutsi et hutu de diverses régions du pays, ainsi que leurs familles.

La très longue liste des personnes enlevées par la Garde Présidentielle, et dont on est sans nouvelles depuis, comprend notamment Monsieur Charles Shamukiga, premier représentant légal adjoint de l'Association des Volontaires de la Paix (AVP), et consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg. Son association, comme ses consœurs, s'est montrée très active sur le terrain dans la défense des droits de l'homme depuis 1991. De même, Monseigneur Kalibushi, évêque de Nyundo, ainsi que quatre prêtres bahutu de passage au Centre Christus de Remera mentionné plus haut auraient été enlevés par des membres de la Garde Présidentielle.

Selon les dernières informations disponibles, les massacres touchent à présent toutes les régions du pays, à l'exception des préfectures de Butare, Gikongoro et Gitarama. Ils connaissent une ampleur sans précédent dans la préfecture de Gisenyi, région d'origine du Président Habyarimana, où, depuis octobre 1990, il ne s'est pas passé une année sans que ne soient déclenchées des opérations de grande envergure d'élimination des Batutsi avec l'appui des autorités militaires, politiques et administratives.

Le Comité pour le Respect des Droits de l'Homme et la Démocratie au Rwanda déplore la confusion qui a entouré la présence de la mission d'Assistance des Nations Unies au Rwanda (MINUAR), de même qu'une certaine imprévoyance qui semble avoir caractérisé sa gestion de la crise actuelle : pour bon nombre de Rwandais, en effet, y compris des acteurs politiques, la Minuar avait aussi dans ses attributions la protection de la population civile rwandaise et étrangère notamment dans la capitale Kigali ; elle était censée en avoir largement les moyens. La désillusion est très grande chez les personnes menacées rwandaises et étrangères. Par ailleurs, le Conseil de Sécurité des Nations Unies paraît avoir été complètement pris de court par la détérioration, de la situation, et se reposer à présent, pour une bonne part, sur les interventions unilatérales de quelques pays occidentaux.

Le Comité redoute en particulier les conséquences néfastes qui pourraient résulter du retour des troupes françaises au Rwanda, après que trois ans durant elles aient apporté un appui très substantiel au régime du Président Habyarimana, dont les autorités françaises ne pouvaient ignorer l'aspect dictatorial et les violations systématiques des droits de l'homme. Il exprime sa défiance vis-à-vis des déclarations rassurantes des autorités françaises, au regard du soutien continu du gouvernement français au régime rwandais, notamment sous la forme de fournitures massives d'armes, d'appui logistique et tactique, d'entraînement de la Garde Présidentielle et d'unités combattantes des Forces Armées Rwandaises tout au long de la guerre civile, y compris après la signature de l'Accord de Paix d'Arusha.

Le Comité condamne sévèrement la complicité active des autorités militaires et politiques rwandaises avec la Garde Présidentielle responsable des exactions qui ont immédiatement suivi la mort des Présidents rwandais et burundais. Il constate avec inquiétude le fait que la composition du "gouvernement intérimaire" dirigé par Messieurs Théodore Sindikubwabo et Jean Kambanda, respectivement Président de la République et Premier Ministre a.i., reflète une volonté de renforcement des partis et factions les plus opposés à l'Accord de Paix d'Arusha et au partage du pouvoir avec le Front Patriotique Rwandais et d'autres sensibilités politiques au sein de l'opposition. Il note également que les opérations menées à Kigali en vue de l'extermination des partisans de l'Accord de paix sans distinction d'ethnie et des Bututsi en général associent dorénavant, de manière de plus en plus étroite, des membres de la Garde Présidentielle, du reste de l'armée, de la Gendarmerie, des miliciens et des responsables des partis et factions mentionnés plus haut.

Au vu de la coordination efficace qui semble caractériser ces opérations, ainsi que leur couverture politique assurée par le "gouvernement intérimaire, le Comité doute de leur caractère spontané de réaction à la mort des Présidents Habyarimana et, partant, s'interroge sur la plausibilité de la thèse d'un complot auquel l'attaque contre l'avion présidentiel elle-même pourrait peut-être être reliée.

Le Comité pour le Respect des Droits de l'Homme et la Démocratie au Rwanda confirme que l'Accord de Paix signé à Arusha, le 4 août 1993, demeure à ses yeux, malgré la reprise des combats entre le Front Patriotique Rwandais et les Forces Armées Rwandaises, le seul cadre susceptible de conduire le pays à la paix, à la démocratie et à un plus grand respect des droits de l'homme.

Fait à Bruxelles, le 10 avril 1994.